

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Météo-France

Arrêté du 10 avril 2008 fixant au titre de l'année 2008, la composition des jurys du concours interne et de l'examen d'aptitude technique spécial au profit des emplois réservés militaires pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie

NOR : *DEVK0808914A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 95-118 du 2 février 1995 relatif au statut particulier des techniciens supérieurs de la météorologie ;
Vu le décret n° 04-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 16 février 1995 fixant les modalités d'organisation et le programme des concours pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie ;
Vu l'arrêté du 16 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie ;
Vu l'arrêté en date du 3 janvier 2008, autorisant au titre de l'année 2008 le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie, par voie de concours et au titre de la législation sur les emplois réservés,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury du concours interne et emplois réservés militaires pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie (filière exploitation), ouvert par arrêté susvisé, est composé comme suit :

Président

M. Billard (Christophe), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Vice-présidente

Mme Beau (Isabelle), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Membres du jury

M. Roig (Michel), professeur certifié de lettres modernes,
Mme Renault (Catherine), professeur certifié de physique,
M. Mouysset (Alain), professeur agrégé de mathématiques.

Membres du jury pour les tests de sujets

M. du Tranhuu, professeur agrégé de mathématiques,
M. Bevillon (Pierre), professeur certifié de physique.

Membres pour les épreuves suivantes

1. Langues

Mme Martin (Josette) (anglais) ;
M. Celhay (Emmanuel) (espagnol) ;
Mme Puginier (Sarah) (allemand).

2. Epreuves écrites facultatives à option

M. Peuch (Vincent-Henri), développement durable et risques naturels ;
M. Ravenel (Hughes), développement durable et risques naturels ;

M. Sombret (Daniel), météorologie générale, observation, prévision et assistances ;
M. Lefort (Thierry), météorologie générale, observation, prévision et assistances ;
M. Costes (Didier), météorologie générale, observation, prévision et assistances.

Article 2

En cas d'empêchement du président, Mme Beau (Isabelle), ingénieur en chef des ponts et chaussées, est désignée pour le remplacer.

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 10 avril 2008.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Par empêchement de la directrice de la
recherche
et de l'animation scientifique et technique :
*La sous-directrice des affaires financières
et internationales,*
A. Desmarest-Parreil